

8 Mai 2022

ÉDITO

En lien avec les questionnements actuels
LETTRE APOSTOLIQUE DU PAPE JEAN-PAUL II SUR
L'ORDINATION SACERDOTALE

1. L'ordination sacerdotale, par laquelle est transmise la charge, confiée par le Christ à ses Apôtres, d'enseigner, de sanctifier et de gouverner les fidèles, a toujours été, dans l'Église catholique depuis l'origine, exclusivement réservée à des hommes. Les Églises d'Orient ont, elles aussi, fidèlement conservé cette tradition. Lorsque, dans la Communion anglicane, fut soulevée la question de l'ordination des femmes, le Pape Paul VI, fidèle à sa charge de gardien de la Tradition apostolique et désireux de lever un nouvel obstacle placé sur le chemin qui mène à l'unité des chrétiens, rappela à ses frères anglicans la position de l'Église catholique: «Celle-ci tient que l'ordination sacerdotale des femmes ne saurait être acceptée, pour des raisons tout à fait fondamentales. Ces raisons sont notamment: l'exemple, rapporté par la Sainte Écriture, du Christ qui a choisi ses Apôtres uniquement parmi les hommes; la pratique constante de l'Église qui a imité le Christ en ne choisissant que des hommes; et son magistère vivant qui, de manière continue, a soutenu que l'exclusion des femmes du sacerdoce est en accord avec le plan de Dieu sur l'Église».

[...]

2. La Déclaration reprend et développe les fondements de cette doctrine, exposés par Paul VI, et conclut que l'Église «ne se considère pas autorisée à admettre les femmes à l'ordination sacerdotale». À ces raisons fondamentales, le même document ajoute d'autres raisons théologiques qui mettent en lumière la convenance de cette disposition divine et il montre clairement que la pratique suivie par le Christ n'obéissait pas à des motivations sociologiques ou culturelles propres à son temps. Comme le précisa plus tard le Pape Paul VI, «la véritable raison est que le Christ en a disposé ainsi lorsqu'il a donné à l'Église sa constitution fondamentale et l'anthropologie théologique qui a toujours été observée ensuite par la Tradition de cette même Église». [...] En effet, les Évangiles et les Actes des Apôtres montrent bien que cet appel s'est fait selon le dessein éternel de Dieu: le Christ a choisi ceux qu'il voulait (cf. Mc 3,13-14; Jn 6,70) et il l'a fait en union avec le Père, «par l'Esprit Saint» (Ac 1,2), après avoir passé la nuit en prière (cf. Lc 6,12). C'est pourquoi, pour l'admission au sacerdoce ministériel, l'Église a toujours reconnu comme norme constante la manière d'agir de son Seigneur dans le choix des douze hommes dont il a fait le fondement de son Église (cf. Ap 21,14). Et ceux-ci n'ont pas seulement reçu une fonction qui aurait pu ensuite être exercée par n'importe quel membre de l'Église, mais ils ont été spécialement et intimement associés à la mission du Verbe incarné lui-même (cf. Mt 10,1.7-8; 28,16-20; Mc 3,13-16; 16,14-15). Les Apôtres ont fait de même lorsqu'ils ont choisi leurs collaborateurs, qui devaient leur succéder dans le ministère. Dans ce choix se trouvaient inclus ceux qui, dans le temps de l'Église, continueraient la mission confiée aux Apôtres de représenter le Christ Seigneur et Rédempteur.

3. D'autre part, le fait que la très sainte Vierge Marie, Mère de Dieu et Mère de l'Église, n'ait reçu ni la mission spécifique des Apôtres ni le sacerdoce ministériel montre clairement que la non-admission des femmes à l'ordination sacerdotale ne peut pas signifier qu'elles auraient une dignité moindre ni qu'elles seraient l'objet d'une discrimination; mais c'est l'observance fidèle d'une disposition qu'il faut attribuer à la sagesse du Seigneur de l'univers.

La présence et le rôle de la femme dans la vie et dans la mission de l'Église, bien que non liés au sacerdoce ministériel, demeurent absolument nécessaires et irremplaçables. Comme l'a observé la Déclaration Inter insigniores, «L'Église souhaite que les femmes chrétiennes prennent pleinement conscience de la grandeur de leur mission: leur rôle sera capital aujourd'hui, aussi bien pour le renouvellement et l'humanisation de la société que pour la redécouverte, parmi les croyants, du vrai visage de l'Église». Le Nouveau Testament et l'ensemble de l'histoire de l'Église montre abondamment la présence, dans l'Église, de femmes qui furent de véritables disciples et témoins du Christ, dans leurs familles et dans leurs professions civiles, ainsi que dans la consécration totale au service de Dieu et de l'Évangile. «L'Église, en effet, en défendant la dignité de la femme et sa vocation, a manifesté de la gratitude à celles qui, fidèles à l'Évangile, ont participé en tout temps à la mission apostolique de tout le Peuple de Dieu, et elle les a honorées. Il s'agit de saintes martyres, de vierges, de mères de famille qui ont témoigné de leur foi avec courage et qui, par l'éducation de leurs enfants dans l'esprit de l'Évangile, ont transmis la foi et la tradition de l'Église». D'autre part, c'est à la sainteté des fidèles que se trouve totalement ordonnée la structure hiérarchique de l'Église. Voilà pourquoi, rappelle la Déclaration Inter insigniores, «le seul charisme supérieur, qui peut et doit être désiré, c'est la charité (cf. 1 Co 12-13). Les plus grands dans le Royaume des Cieux, ce ne sont pas les ministres, mais les saints».

4. Bien que la doctrine sur l'ordination sacerdotale exclusivement réservée aux hommes ait été conservée par la Tradition constante et universelle de l'Église et qu'elle soit fermement enseignée par le Magistère dans les documents les plus récents, de nos jours, elle est toutefois considérée de différents côtés comme ouverte au débat, ou même on attribue une valeur purement disciplinaire à la position prise par l'Église de ne pas admettre les femmes à l'ordination sacerdotale. C'est pourquoi, afin qu'il ne subsiste aucun doute sur une question de grande importance qui concerne la constitution divine elle-même de l'Église, je déclare, en vertu de ma mission de confirmer mes frères (cf. Lc 22,32), que l'Église n'a en aucune manière le pouvoir de conférer l'ordination sacerdotale à des femmes et que cette position doit être définitivement tenue par tous les fidèles de l'Église. Priant pour vous, Vénérables Frères, et pour tout le peuple chrétien, afin que vous receviez constamment l'aide divine, j'accorde à tous la Bénédiction apostolique. "

Pape Jean-Paul II

AIDE UKRAINE

Toulouse accueille des Ukrainiens tous les jours. Cet accueil est organisé à partir du gymnase du Lycée Toulouse Lautrec. En effet, toutes les familles Ukrainiennes arrivent d'abord dans le gymnase et sont ensuite réparties dans divers lieux d'hébergements. L'accueil dans le gymnase est assuré par des bénévoles (Secours Catholique, Restaurants du Cœur, Ordre de Malte) et des équipes municipales. Les bénévoles sont organisés par créneaux horaires pour la distribution des repas, faire du lien social, de l'accompagnement et de l'écoute des personnes. Les équipes municipales ont la charge de toutes les démarches administratives.

Nous manquons de bénévoles !

Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à nous contacter :

Andrew N'Guyon - tel : 06 85 62 61 58

VISITES SPIRITUELLES

Les bénévoles proposent des visites offertes de la Basilique. Elles ont lieu tous les samedis à 10h et à 15h et le dimanche à 13h45.

SERVICE DES FLEURS

Nous recherchons des bénévoles qui souhaitent contribuer à la beauté des célébrations dominicales et solennelles à travers des compositions florales liturgiques

Vous êtes intéressés par ce service créatif et fraternel ? Vous souhaitez apprendre cet art floral ?

Pour plus de précisions,

Contactez Francine : 06 61 16 20 58

Ecrivez à: fleurir-en-liturgie@basilique-saint-sernin.fr

MOMENTS MUSICAUX

Sont donnés à l'église Notre-Dame-du-Taur des Moments musicaux sur le grand orgue historique Puget, tous les samedis à 17h avant la messe du soir. L'entrée est libre.

Samedi 14 mai 2022 : Thomas DILLEY (St.Albans, UK)

Samedi 21 mai 2022 : Alexis DROY (Moulins)

Samedi 28 mai 2022 : Wolfgang SEIFEN (Kevelaer/Berlin, DE)

Samedi 4 juin 2022 : Natsuki Oï (Tokyo/Paris)

Samedi 11 juin 2022 : Stéphane BOIS (Toulouse/Mirepoix)

Jean-Claude Guidarini : <https://assoJCG.org>

Contact : contact@assoJCG.org

CALENDRIER PAROISSIAL

Semaine du 9 au 15 mai

LUNDI 9

19h - Répétition chorale paroissiale > Salle paroissiale de Saint-Sernin

MARDI 10

17h - P. Éric Bidot, provincial des Capucins de France, donnera une conférence « Sous la protection de Marie-Immaculée, le P. Marie-Antoine: une vie trépidante avec la Vierge Marie » > Eglise Notre-Dame du Taur

17h20 - Chapelet pour les familles > Basilique Saint-Sernin

18h - Conférence de Philippe Foro

19h30 - Rencontre conseil paroissial (EAP)

MERCREDI 11

16h30 - Chapelet pour le Père Marie Antoine > Notre-Dame du Taur

14h - Atelier vocale maîtrise de Saint-Sernin > Salle paroissiale de Saint-Sernin

19h30 - Répétition chœur d'hommes > Salle paroissiale de Saint-Sernin

19h30 - préparation baptême > Salle paroissiale de Saint-Sernin

JEUDI 12

15h45 - Messe > Saint-Hilaire

18h30 - Les conférences de la Basilique Saint-Sernin "La Foi de François mauriac" par Philippe Dazt-Brun > Basilique Saint-Sernin

19h30 - Répétition de la Schola > Salle paroissiale de Saint-Sernin

VENDREDI 13

SAMEDI 14

DIMANCHE 15

17h45 - Vêpres solennelles animés par le chœur grand chœur de la Schola > Basilique Saint-Sernin

18h30 - Messe animée par le grand chœur de la Schola > Basilique Saint-Sernin

MESSES ET OFFICES

Semaine

Basilique Saint-Sernin

8h45 Laudes

9h Messe

Église Notre-Dame du Taur

18h15 Vêpres (sauf samedi)

18h30 Messe

Église Saint-Hilaire

15h45 Messe > jeudi

Dimanche et Fête

Basilique Saint-Sernin

9h, 10h30, 18h30 Messe

17h45 Vêpres solennelles

Église Notre-Dame du Taur

18h30 Messe anticipée (samedi)

10h Mass (English)

Église Saint-Hilaire

11h Messe

ADORATION

Basilique Saint-Sernin

16h - 17h45 > mercredi - samedi

CONFESSIONS

Église Notre-Dame du Taur

16h30 - 18h > mercredi

Basilique Saint-Sernin

16h15 - 17h30 > mercredi - samedi

17h - 17h30 > dimanche

CHAPELET

Basilique Saint-Sernin

17h20 le mardi > chapelet des familles

Église Notre-Dame du Taur

16h30 > mercredi > chapelet pour le Père Marie-Antoine

16h > vendredi > chapelet pour la paix

OUVERTURE - FERMETURE

Basilique Saint-Sernin

8h30 - 18h (en semaine)

8h30 - 20h (dimanche)

INFOS PRATIQUES

ACCUEIL

13 place Saint-Sernin, 31000 Toulouse Tél. 05 61 21 80 45

mercredi 10h-13h ; jeudi et vendredi 10h-12h / 14h-16h.

accueil@basilique-saint-sernin.fr

SACRISTIE

05 61 21 70 18 / 07 69 58 22 86

sacristie@basilique-saint-sernin.fr

CURÉ

Père Bogdan Velyanyk

13 Place Saint-Sernin 31000 Toulouse

cure@basilique-saint-sernin.fr